

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière des membres du Conseil de la Municipalité de Low, tenue ce 4^{ème} jour du mois de mars 2013 à 19H00, à la Salle Héritage. Ceux et celles présents sont :

Son Honneur le maire	Morris O'Connor
Conseillers/Conseillères	Theresa van Erp Albert Kealey Amanda St. Jean (absente) Maureen Rice Carole Robert Charles Kealey

La directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski est également présente.

(1) OUVERTURE

La réunion est officiellement ouverte par son Honneur le maire Morris O'Connor.

(2) PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19H à 19H30.

(3) PROCÈS-VERBAL

#29-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 4 février 2013 soit adopté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#30-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout d'un item au 6.3.4 concernant le supplément salariale d'hiver pour les pompiers et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Robert

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#31-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE la liste #03-2013 des factures à payer totalisant un montant de 189 404,04 \$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa Van Erp

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #31-03-2013, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

La mairesse suppléante donne un rapport verbal de ses activités pour le mois de février.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucun rapport.

(6.1.2) APPUI DE RÉOLUTION

ATTENDU QUE la Municipalité d'Amqui demande un appui pour une résolution contre la fluoration d'eau potable;

ATTENDU QUE la fluoration d'eau potable mandataire est controversée pour des raisons de santé et d'éthique, entre autres;

ATTENDU QUE la qualité d'eau potable à Low est excellente;

#32-03-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Low appui la résolution d'Amqui; et que la résolution soit acheminée à Amqui, la députée provinciale et à la MRCVG.

PROPOSÉ PAR le conseiller Albert Kealey

APPUYÉ PAR le conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.3) AVISEUR LÉGAL

ATTENDU QUE la municipalité se dote des services de M. Nerio de Candido depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite des services offerts par M. de Candido;

#33-03-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU de retenir les services de M. de Candido pour l'année 2013.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa Van Erp

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

OPPOSÉ PAR le conseiller Albert Kealey

ADOPTÉE

(6.1.4) SOS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

#34-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Low verse un montant de 250 \$ pour SOS Vallée-de-la-Gatineau afin de contribuer aux coûts du nettoyage des pistes endommagées par les tempêtes au mois de décembre.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) COMMONWEALTH PLYWOOD

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie de la présence de l'employeur Atlas (Commonwealth Plywood) dans la communauté;

ATTENDU QUE la compagnie est l'employeur de plusieurs résidents de Low;

ATTENDU QUE la compagnie fait des coupures depuis déjà cinq ans et encore cette année;

ATTENDU QUE la compagnie demande des hausses de volumes de pins du Ministère des ressources ;

ATTENDU QUE des hausses de volumes de pins assureraient la viabilité de la compagnie;

#35-03-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité appui la demande de Commonwealth Plywood auprès du Ministère des ressources pour des hausses de volumes de pins et qu'elle fait parvenir la résolution aux responsables concernés, à la députée Stéphanie Vallée, et au président de la compagnie.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) DEMANDE CPTAQ

ATTENDU QUE la demanderesse est copropriétaire du lot 48A-1, rang 3 avec sa fille;

ATTENDU QUE la propriété en question est utilisée comme lieu de résidence et que la propriété est montagnaise, boisée, et que les sols sont de classe 7, donc ne peut servir à des fins agricoles ;

ATTENDU QUE les conséquences d'une autorisation n'empêcheront les activités agricoles sur les propriétés avoisinantes :

ATTENDU QUE la CPTAQ a déjà autorisée un usage autre qu'agricole permettant la construction d'une résidence (dossier 201349 CPTAQ) pour l'enfant de la demanderesse en 1993;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

#36-03-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité appui la demande concernant le lot 48A-1, rang 3, numéro de matricule 4572-82-1985 sans réserve.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

APPUYÉ PAR la conseillère Carole Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.7) DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE le Comité consultatif en matière de forêt de proximité a élaboré une stratégie et mis en place une série de consultations publiques, suite auxquelles des améliorations ont été apportées au dossier de candidature, afin de favoriser un consensus auprès de la communauté de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE que le Comité consultatif a préparé un plan d'affaires qui accompagnera la demande de candidature pour l'obtention d'un projet de forêt de proximité du Ministère des Ressources naturelles du Québec;

ATTENDU QUE que ce projet est d'une importance majeure pour le développement socio-économique de Low;

#37-03-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Low appui le projet de candidature pour l'agrandissement de la forêt de proximité de la Vallée-de-la-Gatineau, préparé par le Comité consultatif en matière de forêt de proximité, aux fins de présentation de candidature au Ministère des Ressources naturelles du Québec, pour l'obtention d'une entente de délégation de la forêt de proximité.

PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Robert

APPUYÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

OPPOSÉ PAR le conseiller Albert Kealey et la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE

(6.1.8) PROPOSITION CIMA

ATTENDU QUE la municipalité doit compléter un rapport sur sa consommation d'eau potable en 2011 pour le MAMROT;

ATTENDU QUE la municipalité risque de perdre la contribution de la taxe d'assise si elle ne se conforme pas aux exigences du ministère;

#38-03-2013

EN CONSÉQUENEC, IL EST RÉSOLU QUE la municipalité demande à la firme CIMA de compléter le rapport et de le soumettre au MAMROT dans les plus brefs délais.

PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Robert

APPUYÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.9) EMBAUCHES SAISONNIÈRES

#39-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité embauches Fernand Rochon à titre de préposé au dépotoir pour un taux fixe de 65 \$ par jour; Steve Kelly à titre de travailleur à la voirie et Albert Maloney à titre de travailleur général pour la municipalité; tous à partir du mois de mai jusqu'au mois d'octobre (dépotoir) et/ou novembre (voirie).

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.10) MARGE DE CRÉDIT

#40-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité autorise le renouvellement de la marge de crédit (600 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

APPUYÉ PAR la conseillère Carole Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.11) DEMANDE CPTAQ

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot 36B-2, rang 5;

ATTENDU QUE la propriété en question est boisée, très accidenté et qu'elle est entourée par des propriétés avec résidences; donc le potentiel agricole de ce lot et des lots avoisinants est non-existant;

ATTENDU QUE les activités agricoles (pâturage) sont à deux à trois kilomètres du lot visé par cette demande, alors une autorisation n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existante;

ATTENDU QUE cette demande n'affectera pas l'homogénéité de la communauté;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

#41-03-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité appui la demande pour une nouvelle construction sur le lot 36B-2, rang 5, numéro de matricule 4171-40-9429 sans réserve.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR le conseiller Albert Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.12) RÉNOVATIONS

#42-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité approuve un budget de 2 500 \$ pour rénover l'ancienne Caisse Desjardins afin de pouvoir l'utiliser pour des réunions de comité et comme bureau pour le maire; et que la balance de 1098 \$ dans le surplus réservé pour l'aménagement du bureau soit affecté à ce projet.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par son honneur, le maire.

(6.2.2) APPUI DE RÉOLUTION

#43-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité appui la résolution AR13-01-013 de la municipalité de Cayamant concernant une demande d'installation d'égouts pluviaux et des puits de retentions auprès de la MTQ près du lac Cayamant.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.3) REMBOURSEMENT FIELDVILLE

#44-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité approuve la demande de la troisième partie (9 000 \$) du remboursement gouvernemental pour le revêtement du chemin Fieldville.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR le conseiller Albert Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 SÉCURITÉ CIVILE

(6.2.1) RAPPORT

La Conseillère Carole Robert présente son rapport sur les activités du service d'incendie.

(6.3.2) RAPPORT 9-1-1

Aucun rapport.

(6.3.3) RAPPORT ANNUEL

ATTENDU QUE le service d'incendie a complété un rapport annuel (compte rendu) sur la mise en œuvre du Schéma de couverture de risque dans la Municipalité de Low;

EN CONSÉQUENCE :

#45-03-2013

IL EST RÉSOLU que le Conseil accepte le rapport et que soumis.

PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Robert

APPUYÉ PAR le conseiller Albert Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3.4) TAUX HORAIRE HIVERNAL

ATTENDU QUE le Service d'incendie de Low répond à des appels d'urgences l'année longue;

EN CONSÉQUENCE :

#46-03-2013

IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve un taux horaire d'un dollar de plus pour les heures travaillées par les pompiers en hiver (15 novembre au 15 mars) seulement.

PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Robert

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 HYGIÈNE

(6.4.1) RAPPORT

Le rapport sur le succès du programme de recyclage (augmentation de 37% de recyclage en 5 mois) est donné par le conseiller Albert Kealey.

6.5 URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Aucun rapport

6.6 LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

La conseillère Maureen Rice présente le rapport des activités.

(6.6.2) ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

#47-03-2013

IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve les coûts reliés à la participation de Lise Legros et Sherrill Owen à l'Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio de l'Outaouais qui se tiendra le samedi, 8 juin 2013.

PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Robert

APPUYÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.6.3) BUREAU

#48-03-2013

IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve une dépense maximale de 500 \$ pour l'achat d'un bureau d'accueil pour la bibliothèque.

PROPOSÉ PAR le conseiller Albert Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. FERMETURE

#49-03-2013

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 20H.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »